



VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DÉCLARATION DES EFFETS INDÉSIRABLES

À l'attention
des professionnels
de santé



SURVEILLANCE POST-VACCINATION



En raison du risque de réaction anaphylactique : les personnes recevant le vaccin doivent être surveillées attentivement pendant **au moins 15 minutes** après l'injection.

INFORMER DES EFFETS INDÉSIRABLES



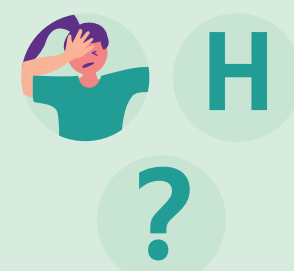
Sensibilisez les personnes vaccinées aux effets indésirables qu'elles pourraient ressentir : **la majorité d'entre eux seront d'intensité légère à modérée** et même s'ils peuvent être gênants, ils disparaîtront spontanément en quelques jours.

Ces effets indésirables sont connus et attendus.

Certains effets indésirables peuvent être graves et/ou inattendus car :



- entraînant une hospitalisation, une mise en jeu du pronostic vital ou un décès
- plus sévères ou d'une durée plus longue qu'attendu
- non mentionnés dans l'information du produit.



Les personnes vaccinées doivent se rapprocher d'un professionnel de santé. Ces effets indésirables doivent être déclarés afin qu'ils soient détectés au plus tôt et que les autorités de santé puissent prendre les mesures nécessaires à la réduction des risques.



COMMENT DÉCLARER LES EFFETS INDÉSIRABLES GRAVES ET/OU INATTENDUS ?

Contactez votre **Centre régional de pharmacovigilance**



ou

Connectez-vous à votre espace PRO sur signalement.social-sante.gouv.fr



Si vous disposez d'un numéro RPPS, connectez-vous au **téléservice Vaccin Covid** : le formulaire de signalement est pré-rempli.

Dans tous les cas :

- munissez-vous du compte rendu de vaccination
- précisez les maladies chroniques, comorbidités, facteurs de risques éventuels
- décrivez précisément les symptômes présentés
- signalez si une hospitalisation a fait suite à la vaccination.

Pour toutes les informations relatives au suivi des effets indésirables, rendez-vous sur ansm.sante.fr : dossiers thématiques COVID-19-Vaccins.

Suivez-nous sur @ansm

ansm
Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé